

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1979)  
**Heft:** 515

**Rubrik:** Genève

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

des dispositions légales en question interpelle les candidats aux Chambres fédérales sur ce sujet. A titre documentaire et pour vous permettre, le cas échéant, de mieux situer le prochain débat parlementaire, nous vous proposons ci-dessous les questions posées aux candidats députés...

1. Estimez-vous normal qu'une loi sur les étrangers soit constituée, dans une large mesure, de dispositions de contrôle policier et n'apporte rien à la solution des nombreux problèmes sociaux et humains qui se posent à ceux qui sont obligés d'émigrer pour gagner leur vie dans notre pays?

2. Estimez-vous normal que, pour équilibrer le marché de l'emploi en Suisse, cette loi soumette une partie importante des travailleurs à une insécurité permanente quant à leur possibilité de vivre et de travailler en Suisse? Rap-

pelons que durant les cinq dernières années de séjour la loi ne donne aucune garantie de renouvellement de l'autorisation de séjour.

3. Estimez-vous normal que les droits accordés par cette loi à certaines catégories d'étrangers puissent être révoqués en tout temps, selon cette même loi, par le Conseil fédéral, en fonction de la situation économique?

4. Estimez-vous normal que l'entrée et le séjour des étrangers en Suisse soient régis par des critères aussi mal définis que: "le rapport équilibré entre le chiffre de la population suisse et la population étrangère résidente" ou "la capacité d'accueil" ou "l'aptitude de l'étranger à s'intégrer" ou la simple présomption que "la sûreté intérieure ou extérieure soit compromise"?

5. Estimez-vous opportun qu'une loi qui prétend faciliter l'intégration des étrangers en

Suisse manifeste dans de nombreux articles une méfiance caractérisée à l'égard de ceux qui sont différents de par leur nationalité, leur culture, leurs habitudes?

6. Estimez-vous normal que, dans certaines circonstances, des membres d'une association d'étrangers puissent être obligés par le Ministère public de la Confédération de fournir des renseignements personnels sur les autres membres de cette association, soit suisses, soit étrangers?

7. Estimez-vous admissible que le statut de saisonnier qui est en flagrante contradiction avec les droits de l'homme et ne se justifie plus, soit maintenu par cette loi qui, en plus, contient des dispositions empêchant pratiquement la transformation en autorisation de séjour?

On attend avec intérêt le résultat du sondage...

GENÈVE

## Le week-end scolaire ou la vie éclatée

La proposition de libérer le week-end scolaire de toute activité scolaire (la suppression du samedi matin étant compensée par une demi-journée d'école supplémentaire prise sur le jeudi actuellement entièrement libre) mijotait depuis un certain temps dans l'opinion publique genevoise.

Les partis politiques hésitaient cependant à enfourcher ce cheval de bataille qui divise leurs propres rangs. C'est finalement l'hebdomadaire gratuit d'annonces "Genève Home Information" qui a lancé dans ce sens une initiative populaire couronnée de succès.

Outre le sens confirmé des affaires dont fait preuve son propriétaire, J.-M. Fleury, une des raisons de la réussite de cette feuille d'annonces réside dans le choix des thèmes rédactionnels qui servent à lier le ragoût

publicitaire; toujours populaires, voire démagogiques, ils illustrent le combat du chevalier sans peur contre les forces obscures et pernicieuses du pouvoir et consacrent le triomphe du bon sens. La défense de Jean Ziegler menacé dans son emploi y voisine avec une enquête sur la prostitution, une campagne contre le port obligatoire de la ceinture de sécurité alterne avec un éditorial en faveur d'une représentation équitable de la gauche à l'exécutif de la Ville de Genève.

L'initiative pour la suppression du samedi scolaire procède de la même logique: le choix d'un thème sensible, sa dramatisation et la solution apportée par GHI. Tout cela sans remettre en question à aucun moment les conditions qui sont à l'origine du problème posé. Avec son initiative GHI se situe dans le droit fil de la société de consommation et de l'idéologie publicitaire dont le journal d'annonces est un sous-produit. Expliquons-nous.

Pour la grande majorité de nos contem-

porains le travail est lourd et sans intérêt; de plus en plus la vie quotidienne, le travail sont mis entre parenthèses alors qu'au contraire les loisirs sont valorisés. La vie sociale — le voisinage, le quartier, les activités politiques — s'amenuise dans les villes bruyantes, polluées, dangereuses et sans espaces de liberté. A l'image du chrétien souffrant sur terre dans l'espoir d'un au-delà meilleur, chacun subit cette situation dans l'attente de la vie de rêve proposée par les catalogues publicitaires: week-ends, vacances. Voyages, résidence secondaires, voitures dévorent une part importante des revenus disponibles.

A Genève le samedi matin scolaire gâchait ce beau mouvement d'ensemble vers les vraies valeurs. Grâce à "Genève Home Information" cette bavure est en voie d'être corrigée. Pas question de pédagogie, de qualité de la vie infantine et d'activités équilibrées, intellectuelles et physiques. L'important c'est le samedi-dimanche. Le saut dans la fuite.